

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ PLÉNIER  
DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 3  
AVRIL 2017 À 18 H 10, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Présidente	Nicole Forbes
Maire	Peter F. Trent
Conseillers	Philip A. Cutler Rosalind Davis Victor M. Drury Cynthia Lulham Patrick Martin Theodora Samiotis Christina Smith

**NOTE AU LECTEUR :**

Les commentaires et opinions et tout point de vue consensuel exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur capacité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

Administration	Sean Michael Deegan, directeur général Martin St-Jean, directeur des services juridiques et greffier
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

---

**ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER**

**Adoption de l'ordre du jour du comité plénier du 3 avril 2017**

**Il est convenu** que l'ordre du jour de la réunion du comité plénier du conseil tenue le 3 avril 2017 soit adopté, avec l'ajout des points suivants à la rubrique Affaires nouvelles :

- Projet de reconstruction de l'avenue Grosvenor (conseillère Smith).
- Lettres de remerciement – Programme de subvention de 2017 (maire Trent).

**Confirmation du procès-verbal de la réunion du comité plénier tenue le 20 mars 2017**

Le procès-verbal de la réunion du comité plénier du conseil tenue le 20 mars 2017 est adopté, avec des corrections.

**Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du comité plénier tenue le 20 mars 2017**

La conseillère Smith note l'importance d'effectuer l'analyse rétrospective des opérations de déneigement après la tempête de neige du 14 au 16 mars. Le conseiller Martin en convient et confirme que les Travaux publics ont commencé leur analyse.

**Points à l'ordre du jour du conseil à discuter à la réunion du comité plénier**

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

La conseillère Smith fait référence au point 27, « Déclaration – Ville refuge. » Elle recommande de supprimer le terme « ville refuge », car les municipalités n'ont pas le pouvoir de se déclarer ville refuge en matière d'immigration. Par conséquent, la résolution potentielle est une déclaration quant à l'engagement continu de la Ville à fournir des services à tous ses résidents.

- **Il est convenu** que le point 27 sera intitulé « Déclaration – Accès aux services pour tous les résidents. »

Le conseiller Martin demande si le nom du parc Vimy doit être annoncé au cours de la présente séance ordinaire, soulignant son absence de l'ordre du jour. Le maire confirme que le nom sera annoncé dans le cadre du point 2, « Rapports du maire et des conseillers ».

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

**Suivi de la période de questions au conseil**

Le directeur général informe le conseil de la demande d'un résident qu'une piscine reste ouverte plus tard dans la saison. La Ville répondra avec une évaluation du contexte où cela sera possible.

**POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE**

**PROCÉDURE DE REMPLACEMENT DU MAIRE**

M<sup>e</sup> St-Jean décrit la procédure de remplacement du maire suivant l'annonce de sa démission. Il explique que dans les 30 jours de la démission officielle du maire, et après avoir informé M<sup>e</sup> St-Jean par écrit à cet effet, le conseil doit décider s'il désire procéder par un vote du conseil pour élire un maire intérimaire parmi ses membres ou par une élection partielle.

M<sup>e</sup> St-Jean souligne que si le conseil décide de procéder à une élection partielle, il y aurait deux élections municipales au cours d'une période de six mois, ce qui représente une

dépense coûteuse. Il explique que si le conseil désire procéder à un vote de ses membres pour élire un maire intérimaire, il doit adopter une résolution à cet effet lors d'une séance du conseil. Le vote du conseil pour élire un maire intérimaire doit être tenu publiquement, mais au moyen d'un scrutin secret. Les résidents doivent être informés de l'identité des candidats. Par conséquent, la date du vote sera annoncée par avis public dans un journal local. M<sup>e</sup> St-Jean explique que seuls les conseillers pourraient participer au vote du conseil, ainsi que le maire intérimaire, qui ne peut voter qu'en cas d'égalité.

Le maire suggère que si le conseil souhaite procéder de cette manière, lors de la séance ordinaire devant se tenir ce soir, il peut annoncer sa décision de procéder par un vote de ses membres pour élire un maire intérimaire une fois que sa démission prend effet. M<sup>e</sup> St-Jean confirme que cela peut se faire.

La conseillère Samiotis explique que les résidents doivent savoir si une élection partielle aura lieu.

- **Il est convenu** que lors de cette soirée de séance ordinaire, le conseil adoptera de manière prospective une résolution extraordinaire annonçant sa décision de procéder par un vote de ses membres pour élire un maire intérimaire une fois que la démission du maire prendra effet.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

## **SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL**

### **CIRCULATION**

Le conseiller Cutler attire l'attention du conseil quant à la question des travaux routiers bloquant l'accès aux allées privées des résidents qui possèdent des véhicules électriques, ce qui les empêche de charger leurs véhicules. Il évoque quelques résidents de l'avenue Belmont possédant des véhicules électriques qui n'auront pas accès à leur allée pendant les travaux de cet été. Il souligne l'importance de trouver une solution avant la saison de construction ainsi que pour les saisons de construction subséquentes, car ces véhicules devraient être plus nombreux dans l'avenir.

## **AFFAIRES NOUVELLES : PROJET D'INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE GROSVENOR**

La conseillère Smith commente la planification des Travaux publics pour les travaux à effectuer sur l'avenue Grosvenor, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke. Elle explique qu'avec 70 résidences sur cette section de rue et des infrastructures souterraines importantes, mettre en place un plan représente une tâche complexe. À titre d'exemple de la diligence des Travaux publics à cet égard, la conseillère Smith mentionne le maintien d'un accès approprié à son domicile pour un résident à mobilité réduite.

La conseillère Samiotis soulève la question des espaces de stationnement illégaux dans la partie susmentionnée de l'avenue Grosvenor. Elle explique que ce serait un défi pour la Ville de traiter la question. La conseillère Smith confirme que l'Aménagement urbain et les Travaux publics sont au courant du problème. La conseillère Lulham informe le conseil qu'à la suite de l'interruption par la Sécurité publique des travaux de construction illégaux d'un espace de stationnement par un résident sur l'avenue Victoria, le résident a simplement terminé ceux-ci un dimanche. Elle indique que la Ville obligera le résident à retirer cet espace de stationnement.

### **TRAFIC (suite)**

Le conseiller Drury informe le conseil qu'après la discussion du conseil sur le réaménagement du chemin Anwoth lors de sa réunion du comité plénier du 6 février, la solution de remplacement à la proposition du conseil a été jugée plus adaptée. Plus précisément, le conseil avait pris une décision préliminaire de construire un trottoir de largeur normale (1,52 m) le long du côté ouest de la rue tout en remplaçant le trottoir du côté est par une bordure en béton. Les espaces de stationnement le long du côté ouest de la rue seraient ainsi maintenus. Autrement, la Ville peut construire des trottoirs des deux côtés de la rue, chacun avec une largeur de 1,37 m, mais sans permettre le stationnement le long des parties courbes de la rue. Cela éliminera 8 des 24 places de stationnement de la rue. Dans les deux cas, la circulation sera en sens unique en direction du sud.

Après avoir consulté les résidents du chemin Anwoth, la Ville a appris qu'étant donné que les entrées du côté est de la rue sont très étroites, les entrepreneurs ne disposent pas de matériel pour les déneiger. Par conséquent, un résident a expliqué qu'il ne peut que déneiger l'espace dont il a besoin pour garer son véhicule dans son entrée. De ce fait, il ne peut déneiger complètement sa voiture qu'à partir du trottoir. Avec la première option de réaménagement de la rue, le résident serait obligé de déneiger une partie de son véhicule dans la rue. Le conseiller Drury explique que cette situation dangereuse prévaut sur le problème de stationnement. Il souligne également que toutes les résidences sur le chemin Anwoth ont des entrées.

- **Il est convenu** que le chemin Anwoth sera réaménagé avec la construction de trottoirs des deux côtés de la rue, chacun avec une largeur de 1,37 m, mais sans permis de stationnement le long des parties courbes de la rue.

### **INFRASTRUCTURES ET PARCS**

La conseillère Lulham informe le conseil que l'appel d'offres révisé pour le nouvel équipement à installer dans le parc Westmount requiert des soumissions qui incluent une structure de balançoire à laquelle des bancs spécialisés pour enfants handicapés peuvent être fixés. Il faut aussi ajouter l'exigence qu'aucun équipement ne comprenne du plastique. Les travaux doivent être effectués en août. Par conséquent, l'équipement actuel sera utilisé cet été.

Le conseiller Drury propose l'installation d'un terrain de pickleball dans le parc Westmount. Le directeur général informe le conseil que ce terrain est à peu près de la taille d'un terrain de badminton. Les membres du conseil expriment leur intérêt pour la proposition du conseiller Drury.

La conseillère Lulham informe le conseil que, compte tenu de l'intérêt important exprimé par les résidents pour l'installation d'équipements sportifs pour adultes dans l'un des parcs de la ville, le Service des travaux publics a effectué une évaluation pour en déterminer le meilleur emplacement. Elle mentionne que puisque le réaménagement du parc Westmount comprendra des éléments plus traditionnels et que le terrain d'athlétisme possède déjà beaucoup d'équipement sportif et attire un public plus jeune que celui qui devrait utiliser ce type d'équipement, le Service des travaux publics a recommandé l'utilisation de l'espace vert près de la piscine. Elle signale que trois éléments seront installés cet été par une entreprise de renom. Elle ajoute que le Centre Contactivité et les cours de conditionnement physique au Centre des loisirs de Westmount pourront utiliser l'équipement.

### **PROCÉDURE DE REMPLACEMENT DU MAIRE (suite)**

M<sup>e</sup> St-Jean informe le conseil qu'il ne peut annoncer officiellement sa décision de procéder à un vote de ses membres pour élire un maire intérimaire avant que le maire fixe la date de son départ. Afin de déterminer cette date pour que le conseil puisse annoncer sa décision de procéder à un vote de ses membres, M<sup>e</sup> St-Jean explique la procédure suivante : si le maire démissionne le 13 avril, la période de mise en candidature peut alors être amorcée, un avis public peut être publié dans le *Westmount Independent* du 18 avril – ou, si les contraintes de temps l'exigent, dans la *Montreal Gazette* –, et le vote peut avoir lieu le 20 avril. Le maire confirme qu'il démissionnera formellement le 13 avril.

- **Il est convenu** que le vote des membres du conseil pour élire un maire intérimaire aura lieu le 24 avril à 19 h.

### **COMMUNICATIONS**

La conseillère Smith félicite M. Sebastian Samuel, chef des Communications, pour la coordination des communications quant à l'annonce de la démission du maire.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

La séance est ajournée à 20 h, afin de permettre au conseil de tenir sa séance ordinaire. La séance reprend à 22 h.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

## SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL (suite)

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La conseillère Lulham informe le conseil sur l'état de l'étude de M. Pierre Boudreault sur les zones commerciales de la ville. M. Boudreault a interrogé les commerçants de la rue Sherbrooke la semaine précédente et il rencontrera les commerçants de la rue Sainte-Catherine plus tard. Il mènera ensuite un sondage différent pour les propriétaires et coordonnera un sondage auprès des résidents. Le directeur général informe le conseil que M. Mark Wilkins, de Mark Wilkins Communication : Market Research and Innovation, accepte de mener le sondage auprès des résidents. La conseillère Lulham indique que le sondage doit être terminé en mai.

### URBANISME

Évoquant la requête d'accès à l'information d'un résident quant à un contrat, la conseillère Samiotis demande si l'essence de celui-ci peut être rendue publique. M<sup>e</sup> St-Jean confirme que même si certains éléments du contrat, comme la structure de paiement, doivent rester confidentiels, l'essence de celui-ci peut être rendue publique.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

### POINT PERMANENT : MTQ et AMT

#### Demande du MTQ pour le passage et l'utilisation du chemin Glen pour l'accès aux véhicules d'urgence du CUSM

Le maire a transmis la demande du MTQ pour que la Ville autorise l'accès aux véhicules d'urgence à destination et en provenance du CUSM par le chemin Glen pendant la fermeture d'une section de la rue Saint-Jacques pour des travaux dans le cadre du projet Turcot.

La conseillère Lulham exprime son soutien à l'autorisation de la demande. Elle explique que les personnes ayant besoin de soins urgents ne devraient pas être tenues de faire un détour en raison des travaux sur la rue Saint-Jacques. Le maire est d'accord. La conseillère Smith est d'accord, soulignant que l'accès aux véhicules d'urgence ne doit être autorisé que pendant la période des travaux.

- **Il est convenu** que la Ville donnera son accord à la demande du MTQ pour que la Ville autorise l'accès aux véhicules d'urgence à destination et en provenance du CUSM par le chemin Glen, pendant la fermeture d'une section de la rue Saint-Jacques pour des travaux dans le cadre du projet Turcot.

**AFFAIRES NOUVELLES : LETTRES DE REMERCIEMENT – PROGRAMME DE BOURSES 2017**

Le maire présente des lettres du Centre des arts visuels et du Centre Contactivité, exprimant leur reconnaissance à la Ville pour sa réponse positive à leurs demandes de financement respectives.

**ABSENCES**

Les membres du conseil ont reçu la demande de remettre leurs fiches d'absence au greffier.

La réunion est levée à 22 h 35.

---

Nicole Forbes  
Maire suppléant

---

M<sup>e</sup> Martin St-Jean  
Directeur des services juridiques et  
greffier